Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260218-DB_2026_02-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

COMMUNE DE TREVENEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2026

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14
Voix exprimées : 14

Date de convocation :
LE 11/02/2026

Délibération DB-2026-02

MISSION ARGENT DE POCHE CAF 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le Dix-Sept Février à Dix-Neuf Heures et Trente Minutes le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marcel SERANDOUR, Maire.

PRÉSENTS : Séverine BIGOURIE, Isabelle CHAMPAGNE, Guy CHARBONNIER, Jean-Jacques CLOCHET, Alain DRILLET, Arthur ESPIVENT de la VILLESBOISNET, Amélie GOULVEN, Annick KERVOËL, Eric MERIENNE, Marcel SERANDOUR

ABSENTS REPRESENTES : Bernadette JACQUEMARD procuration à Marcel SERANDOUR - Linda LE BERRE procuration à Eric MERIENNE, Sandrina MENDES procuration à Annick KERVOËL, Pierre-Yves CHARTIER procuration à Alain DRILLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle CHAMPAGNE La séance est ouverte à dix-neuf heures trente par Monsieur le Maire.

Vu la circulaire CAF relative au dispositif « Argent de Poche »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **DECIDE** de poursuivre le dispositif « Argent de Poche »
- ✓ **AUTORISE** Le Maire à solliciter l'agrément de la CAF et son soutien financier
- ✓ **FIXE** le tarif de 22 € par mission de 3 h 30 pour les jeunes âgés de 14 et 17 ans révolus
- ✓ **FIXE** à 1500 € le budget « Argent de Poche »
- ✓ **AUTORISE** Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision, y compris la demande de subvention à la CAF

La secrétaire de séance,

Isabelle CHAMPAGNE

Champagne

Pour copie conforme,

Le Maire, Marcel SERANDOUR

MAIRIE DE TREVENEUC (Côtes-d'Armor)